

## UN NOUVEL EXÉCUTIF DÉPARTEMENTAL

**A l'occasion de la session du budget primitif 2018, Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental, a proposé un nouvel exécutif à l'Assemblée départementale.**

**En effet, conformément à la loi sur le non-cumul des mandats, suite à son élection en tant que Sénateur, Jean-Marie Janssens a renoncé à sa fonction de Vice-président du Conseil départemental.**

**Il reste Conseiller départemental du canton de Montrichard.**

### Président

- **Nicolas PERRUCHOT**, Président

### Vice-présidents

- **Monique GIBOTTEAU**, 1<sup>ère</sup> vice-présidente chargée des solidarités
- **Bernard PILLEFER**, 2<sup>ème</sup> vice-président chargé des routes, des infrastructures et du très haut débit
- **Christina BROWN**, 3<sup>ème</sup> vice-présidente chargée de l'insertion et du RSA
- **Pascal BIOULAC**, 4<sup>ème</sup> vice-président chargé des sécurités, de l'agriculture et des grands projets
- **Catherine LHERITIER**, 5<sup>ème</sup> vice-présidente chargée du personnel, de l'enseignement supérieur, des transports et de l'aérodrome du Breuil
- **Louis de REDON**, 6<sup>ème</sup> vice-président chargé de l'environnement, de la nature, de la jeunesse et des sports
- **Isabelle GASSELIN**, 7<sup>ème</sup> vice-présidente chargée des collègues
- **Claude DENIS**, 8<sup>ème</sup> vice-président chargé du logement et des bâtiments départementaux
- **Philippe SARTORI**, 9<sup>ème</sup> vice-président chargé du tourisme

### Conseillers départementaux délégués

- **Florence DOUCET**, conseillère départementale déléguée à l'enfance, à la famille et aux personnes handicapées
- **Marie-Hélène MILLET**, conseillère départementale déléguée à la culture et aux associations mémorielles
- **Jacques MARIER**, conseiller départemental délégué au développement rural

**Sont surlignées en jaune les modifications de fonctions.**

---

### CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12